

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

6 sept. 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le mardi 6 septembre 2016, à 20 h 14, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller
M^{me} Julie Parent, conseillère

Était absent : aucun

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

269-09-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 22 août 2016
6. Administration
 - 6.1 Adoption du règlement n° 506 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie
 - 6.2 Adoption du règlement n° 507 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Ville-Marie
 - 6.3 Procédures judiciaires – Chien au 42, rue Notre-Dame Nord
 - 6.4 Demande de remboursement de taxes 2014-2015 – Groupe Image de l'Abitibi-Témiscamingue
 - 6.5 Adhésion – Chambre de commerce Témis-Accord (CCTA) 2016-2017
 - 6.6 Demande de participation financière – Le Pilier
7. Sécurité publique
 - 7.1 Mouvement de personnel

8. Urbanisme et développement du territoire
 - 8.1 Dérogation mineure – 90, rue Notre-Dame Sud
 - 8.2 Terrains à vendre - Commercialisation
9. Divers
 - 9.1 Programme de supplément au loyer, Organisme n° 596 – Renouvellement d’entente de gestion – Office municipal d’habitation (OMH) – 10 nouveaux logements
 - 9.2 Demande d’autorisation pour l’agrandissement et le réaménagement du Pavillon Sainte-Famille de Ville-Marie
 - 9.3 Demande du Club de natation Exotem
 - 9.4 Dépôt du sondage MRC – Projet de révision des structures et des services municipaux au Témiscamingue 2016
10. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

270-09-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AOÛT 2016

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2016 soit adopté tel que déposé.

ADMINISTRATION

271-09-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 506 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT l’adoption du projet de règlement n° 506 concernant le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 22 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du présent règlement a dûment été effectué à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 22 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 506 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

272-09-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 507 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n° 507 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 22 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du présent règlement a dûment été effectué à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 22 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 507 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

273-09-16

PROCÉDURES JUDICIAIRES – CHIEN AU 42, RUE NOTRE-DAME NORD

CONSIDÉRANT QU'une plainte a été déposée par une citoyenne de Ville-Marie concernant une problématique liée au chien du 42, rue Notre-Dame Nord;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs efforts ont été faits depuis quelques mois de la part de la citoyenne, de la Sûreté du Québec et de la Ville afin de régler la situation;

CONSIDÉRANT QUE la situation perdure;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation doit être respectée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à un recours pénal envers le propriétaire du chien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

274-09-16

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES 2014-2015 –
GROUPE IMAGE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT la demande de Groupe Image de l'Abitibi-Témiscamingue du 8 août dernier concernant la demande de réclamation pour les sommes manquantes;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Image de l'Abitibi-Témiscamingue demande d'exonérer les sommes dues sur les taxes du bâtiment situé au 29, rue des Oblats Nord pour les années 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE lors de leurs démarches avec la Commission municipale du Québec, celle-ci les a reconnus comme groupe communautaire et qu'ils n'ont pas à payer les taxes foncières et la taxe d'affaires pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Image de l'Abitibi-Témiscamingue demande une exemption des sommes restantes pour les années 2014-2015 même s'il n'était pas encore reconnu par la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE leur situation financière est difficile et qu'ils ont peu de liquidité et qu'il est primordial d'obtenir une certaine sécurité financière afin de pouvoir continuer leur mission qui est d'aider les hommes de la région.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande d'exemption des sommes restantes pour les années 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

275-09-16

ADHÉSION – CHAMBRE DE COMMERCE TÉMIS-ACCORD
(CCTA) 2016-2017

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de la Chambre de commerce Témis-Accord (CCTA) pour 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la CCTA est d'agir sur l'ensemble du territoire Témiscamien, à titre de leader du développement économique, commercial et industriel;

CONSIDÉRANT QU'ils ont à cœur le développement d'une économie solide et viable et qu'elle constitue la voix privilégiée de la communauté d'affaires Témiscamiennne;

CONSIDÉRANT QUE la CCTA est un véritable carrefour où viennent se discuter les mille et une questions qui intéressent le progrès régional;

CONSIDÉRANT QUE la CCTA se veut une tribune pour l'opinion des gens d'affaires, un générateur d'idées et d'actions favorables au développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie en région.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADHÉRER à la Chambre de commerce Témis-Accord pour un montant de 252,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

276-09-16

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE LE PILIER

CONSIDÉRANT QUE les membres du Pilier, Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue, a élaboré un superbe calendrier et qu'ils sollicitent la générosité de la Ville de Ville-Marie afin de les aider à défrayer une partie de leurs coûts;

CONSIDÉRANT QU' ils ont gardé la page couverture du calendrier afin d'insérer le logo de la Ville afin d'annoncer les commanditaires;

CONSIDÉRANT QU'un traumatisme crânien est le résultat d'un accident violent soit de la route, de travail, de vélo ou d'une simple chute sur le trottoir et que ça ne se guérit pas;

CONSIDÉRANT QUE plus précisément, le traumatisme crânien est dû à un choc violent à la tête provoquant un mouvement du cerveau qui va traverser les couches protectrices et percuter la boîte crânienne, causant ainsi une destruction ou une dysfonction du système nerveux intracrânien;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à l'Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue (Le Pilier).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

277-09-16

MOUVEMENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de Ville-Marie et Duhamel-Ouest requiert l'embauche d'un nouveau pompier à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'embauche de William David à titre de pompiers à temps partiel au sein du Service incendie de Ville-Marie et Duhamel-Ouest .

QU'une période de probation de six (6) mois, à compter de la date d'embauche, est requise avant d'officialiser cette nomination.

QUE l'embauche soit conditionnelle à ce que le nouveau pompier se soumette à une attestation de vérification des antécédents judiciaires ainsi qu'un examen médical.

QUE pour sa part, la Ville s'engage à payer la formation, à la condition que le nouveau pompier s'engage à occuper le poste de pompier à temps partiel pour une période de deux (2) ans au sein du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

278-09-16

DÉROGATION MINEURE – 90, RUE NOTRE-DAME SUD

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° 2016-08 pour la propriété située au 90, rue Notre-Dame Sud (lot n° 5 887 441 au cadastre du Québec), à Ville-Marie est présentée en raison d'un élément de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement n° 458 de la Ville de Ville-Marie;

- La tourelle située dans le coin sud-ouest de la maison déborde dans la bande de protection de quinze mètres (15m) en bordure du Lac Témiscamingue d'une longueur maximum de quatre mètres et dix-sept centièmes (4,17m) sur une largeur maximum d'un mètre et soixante-seize centièmes (1,76 m).
- Le patio arrière de même que la structure métallique pour le gazebo débordent également sur cette bande de protection.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure n° 2016-08 du 90, rue Notre-Dame Sud (lot n° 5 887 441).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

279-09-16

TERRAINS À VENDRE – COMMERCIALISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire promouvoir la vente de ses terrains;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont évalué quelques alternatives;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'évaluation de ses alternatives, il est convenu de mandater une agence de courtage;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs agences disponibles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un appel d'offres soit transmis aux différentes agences de courtage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

280-09-16

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER, ORGANISME N^o 596 – RENOUELEMENT D'ENTENTE DE GESTION - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) - 10 NOUVEAUX LOGEMENTS

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente au programme de supplément au loyer pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019 en y ajoutant 10 nouveaux logements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER au renouvellement de l'entente en y ajoutant 10 logements supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

281-09-16

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON SAINTE-FAMILLE DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le projet va de l'avant;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le Pavillon Sainte-Famille de Ville-Marie doit obtenir les approbations nécessaires pour l'avancement du projet auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE dans cette démarche la Ville doit émettre un certificat d'autorisation municipal attestant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été étudié par nos services techniques;

CONSIDÉRANT QUE nos services techniques recommandent l'émission du certificat municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'émission du certificat municipal tel que proposé par nos services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

282-09-16

DEMANDE DU CLUB DE NATATION EXOTEM

CONSIDÉRANT QUE le Club de natation Exotem a présenté son budget pour la prochaine saison;

CONSIDÉRANT QUE ce budget tient compte de la nouvelle tarification 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Club s'inquiète de la répercussion de l'augmentation des tarifs sur la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le Club Exotem contribue à développer l'intérêt du sport et de la natation pour tous les jeunes du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Club Exotem permet aussi de développer de jeunes nageurs permettant d'appuyer le personnel de la piscine comme employé de soir et de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle tarification indique que le nageur qui veut se développer devra assumer un coût beaucoup plus élevé;

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication de la Ville auprès de ces nageurs;

CONSIDÉRANT QUE des démarches de concertation et d'appui ont été entreprises avec la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (CSLT) en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CSLT a déjà fait part de ses attentes au niveau de son implication auprès des infrastructures sportives de la Ville par une contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la CSLT désirent poursuivre un objectif commun en s'assurant d'un support adéquat auprès de nos jeunes Témiscamiens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à notre responsable aquatique, M^{me} Josée Miron, d'offrir selon les disponibilités, une plage horaire gratuite pour le développement de nos jeunes nageurs Témiscamiens pour un montant estimatif de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

283-09-16

DÉPÔT DU SONDAGE MRC- PROJET DE RÉVISION DES
STRUCTURES ET DES SERVICES MUNICIPAUX AU
TÉMISCAMINGUE 2016

Les membres du conseil déposent comme il a été demandé par la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, le sondage Projet de révision des structures et des services municipaux au Témiscamingue 2016 dûment complété par l'ensemble des membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

284-09-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier